

5A CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 2 ter Rue Marcel Doret - Immeuble Burolines II, 31700 BLAGNAC
842 331 217 RCS TOULOUSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 4 SEPTEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- La société 5A SOLUTIONS, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son Président,
- Monsieur Lauris ANSAR
- Monsieur Jérémie BONDE
- Monsieur Laurent CARRERA
- Madame Marion CAZABAN
- Madame Magali COLLET
- Monsieur Philippe LABORDE
- Madame Justine LENOIR
- Monsieur Fabien MAHUT
- Monsieur Nicolas THUILLIER

Détenant ensemble 4 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 5A CONSULTING désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 5A CONSULTING et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 30 des statuts.

En présence de Monsieur Lionel FRAJUT, Membre du Comité de direction démissionnaire.

Le présent acte unanime est signé par chacune des Parties au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, Nitrosign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément aux textes législatifs et réglementaires nationaux et européens sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du code civil, le présent acte est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacune des Parties directement par Nitrosign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée.

Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique avancée du présent acte ne puisse être apposée que par leur représentant légal respectif ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Les Parties reconnaissent qu'elles procèdent à la signature électronique avancée du présent acte en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci, et renoncent en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique avancée et/ou la manifestation de leur volonté de contracter le présent acte à ce titre.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,
- la lettre de démission de Monsieur Lionel FRAJUT de ses fonctions de membre du Comité de direction.

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Démission de Monsieur Lionel FRAJUT de ses fonctions de membre du Comité de direction,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Lionel FRAJUT de ses fonctions de membre du Comité de direction à compter de ce jour, le dispensant du respect du préavis de trois mois prévu par l'article 23 des statuts, décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La Société 5A SOLUTIONS

Monsieur Lauris ANSAR

Monsieur Jérémy BONDE

Monsieur Laurent CARRERA

Madame Marion CAZABAN

Madame Magali COLLET

Monsieur Philippe LABORDE

Monsieur Justine LENOIR

Monsieur Fabien MAHUT

Monsieur Nicolas THUILLIER

En présence de Monsieur Lionel FRAJUT
Membre du Comité de Direction démissionnaire